

CONCOURS DES CONTRATS DOCTORAUX (Programmes blancs) Session 2026

REGLEMENT

Un concours pour l'attribution de Contrats Doctoraux est ouvert aux titulaires d'un master en vue de la préparation d'une thèse à la rentrée universitaire 2026-2027 à l'Université Paris-Saclay ou à l'Université Paris-Cité ou à l'Université Paris-Nanterre, au sein de l'Ecole Doctorale 566. Pour plus de détails sur les conditions d'éligibilité, les candidats peuvent contacter le secrétariat de l'ED à l'adresse suivante: marie-pierre.richoux@universite-paris-saclay.fr ou 01 69 15 61 98

1. NOMBRE DE CONTRATS DOCTORAUX OUVERTS AU CONCOURS EN 2025

En 2026, il y aura 3 contrats pour Paris-Saclay (établissement employeur), 0 ou 1 pour l'UEVE, 1 pour Paris Nanterre, 2 pour l'Université Paris-Cité, 0 pour l'UVSQ.

2. ROLE DU JURY DU CONCOURS

Le jury apprécie **les aptitudes à la recherche** de chaque candidat ou candidate, sa **compréhension du caractère novateur** de son **sujet de recherche**, sa capacité à le **situer dans le contexte scientifique international** et ses **qualités d'exposition**.

Le jury se prononce sur la capacité du candidat ou de la candidate à mener à bien son projet doctoral dans les conditions prévues pour son déroulement, en particulier l'unité ou l'équipe de recherche d'accueil et la direction du projet doctoral.

Le jury vérifie aussi si les compétences et aptitudes linguistiques du candidat ou de la candidate sont suffisantes pour permettre son intégration dans l'unité de recherche et le bon déroulement de ses travaux. Lorsque le candidat ou la candidate ne dispose pas d'un diplôme conférant le grade master, la commission ou le jury indique si les compétences et diplômes acquis par le candidat peuvent justifier une dérogation à la condition de diplôme requise pour l'inscription en doctorat.

3. OBJECTIFS ET CRITERES D'ELIGIBILITE PROPRES A CE CONCOURS

En plus des objectifs généraux affirmés dans la charte du doctorat des universités co-accréditées de l'ED SSMMH et la charte européenne qui s'appliquent à toutes les candidatures, des objectifs complémentaires et des critères d'éligibilité spécifiques sont énoncés ci-après pour les contrats doctoraux financés sur la masse salariale des établissements membres (ou contrats MESRI).

- › **Ouverture** : l'école doctorale devra **auditionner au minimum 2 candidats** par contrat doctoral mis au concours.
- › **Accords** : Une candidature ne sera éligible que si un directeur de thèse a donné son accord pour diriger la thèse, et que le directeur du laboratoire d'accueil a également donné son accord pour accueillir le doctorant

- › **Taux d'encadrement** : Une candidature ne sera pas éligible si le directeur de thèse pressenti est mis en situation dérogatoire sur le nombre de doctorants ou le taux d'encadrement fixé par l'école doctorale (5 doctorants à taux plein d'encadrement) en obtenant un nouveau contrat.
- › **Coordination des capacités de recherche et du potentiel d'encadrement** :
 - Une candidature ne sera éligible que si le directeur de thèse pressenti est membre statutaire d'une des équipes ou unités de recherche fédérées par l'école doctorale (employé par la tutelle de l'unité de recherche), et inscrit dans la liste des chercheurs et enseignants-chercheurs HDR de l'école doctorale. Des dérogations à ce principe sont envisageables, mais doivent rester exceptionnelles (*justifiées par le fait que cela permet à un.e collègue non-HDR de développer son expérience de co-encadrement de thèse en vue de passer l'HDR*).
 - Les contrats doctoraux devraient être attribués *de préférence* à des candidatures dont le directeur de thèse n'a pas obtenu un autre contrat doctoral la même année ou l'année précédente sur le même programme. *Dans le cas où les directeurs ou directrices obtiennent un contrat pour co-diriger une thèse avec un.e collègue non-HDR de son laboratoire (dans le but de l'aider à son dossier HDR), ceci ne doit pour autant pas les empêcher d'obtenir des financements sur leurs propres thématiques les années suivantes si tous les éléments de comparaisons entre les binômes projet/candidat du concours sont équivalents par ailleurs*.
 - Sauf exceptions les contrats doctoraux apportés par une composante, un établissement-composante (ou université co-accréditée) sont destinés à des doctorants accueillis dans des unités de recherche dont celui-ci est tutelle.

4. CE QUI EST ATTENDU DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES ELIGIBLES, LES CRITERES D'EVALUATION

Le processus d'admission comporte les caractéristiques principales d'un recrutement de jeune-chercheur, ouvert et exigeant, conduit selon des procédures et avec des critères d'évaluation explicites et transparents, s'attachant à la fois :

- au **parcours de formation** de chaque candidat, ses connaissances des concepts, des objets, des techniques et des méthodologies utilisées dans le domaine de recherche,
- à ses **expériences de recherche (stage)**, et sa capacité à les présenter avec lucidité et maturité, ses éventuelles publications,
- à la **qualité** et à l'**originalité** de son **projet de recherche**, à la solidité de la **démarche envisagée** et à la capacité du candidat à l'**exposer de manière convaincante**,
- aux **compétences et qualités personnelles du candidat**, (par ex. motivation, autonomie, enthousiasme et dynamisme, engagement...),
- à son **intégration dans l'unité de recherche et aux conditions d'encadrement**.

En ce qui concerne plus spécifiquement les auditions et le sujet de la thèse, chaque candidat devra avoir identifié les difficultés et les enjeux principaux de son sujet de recherche et ce qui peut en constituer l'**originalité** vis à vis du contexte **international**. L'**ambition**, la **prise de risque scientifique** et l'approche **interdisciplinaire** des sujets de recherche sont encouragées.

Lors des auditions, il est attendu que chaque candidat sache **défendre son projet** devant le Jury de l'école doctorale. Les aptitudes des candidats à synthétiser, structurer et exposer leur projet de manière convaincante sont importantes (capacité de synthèse d'informations complexes, maîtrise des outils de communication, gestion du temps et stress, aisance orale, enthousiasme et dynamisme).

Chaque candidat doit savoir **faire apprécier les enjeux et l'ambition** de son projet, en démontrer la **faisabilité et convaincre son auditoire** de sa capacité à le mener à bien. Pour cela, il devra, notamment, présenter :

- la **démarche de recherche** qu'il compte suivre,
- les **méthodes** qu'il compte utiliser,
- les **étapes principales** du projet,
- son **inscription dans la durée**,
- les **risques éventuels** qu'il comporte etc.

Cet exercice permet à chaque doctorant de commencer son doctorat en ayant cerné les caractéristiques principales de son projet doctoral et en ayant déjà bénéficié d'un premier retour critique extérieur dès son admission.

5. ORGANISATION DU CONCOURS

COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé par les membres du bureau et du conseil de l'école doctorale en formation restreinte, à l'exclusion des doctorants élus et de toute personne susceptible d'être en situation de ne pouvoir se prononcer sur les candidatures avec l'indépendance et la liberté de jugement nécessaire. D'autres enseignants-chercheurs HDR, membres de l'ED, peuvent être sollicités par le conseil de l'ED pour participer au jury du concours.

CALENDRIER

- › **Dépôt** des sujets sur ADUM par les enseignants chercheurs : **avant le 30 Mars 2026**
- › **Affichage** sur ADUM des sujets de thèse ouverts au concours : **au plus tard le 2 Avril 2026**
- › **Candidatures** (sur sujet affiché ou candidature libre) : **avant le 8 Mai 2026 – 23h59**
- › **Avis des directeurs et directrices de thèse** sur ADUM : **avant le 17 Mai 2026 – 23h59**
- › **1^{er} Jury** (sélection des candidats auditionnés) : **entre le 18 et 22 Mai 2026**
- › **2^{ème} Jury** (auditions des candidats) : **11 - 12 Juin 2026**

MODALITES DE CANDIDATURES

Les sujets proposés par des enseignants-chercheurs sont visibles sur le site :

https://www.adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=PNan_SSMMH

Un bouton « Accès à mon espace de candidature » permet de créer un espace personnel puis de candidater, quelle que soit la modalité de candidature. Plusieurs cas de figure existent.

- **1^{ère} possibilité : Candidature sur un sujet proposé**

L'accès à la candidature est possible depuis le site des sujets des déposés, ou en se rendant directement à la page :

https://www.adum.fr/script/candidature/index.pl?site=PNan_SSMMH

Si un sujet a été « réservé » à pour un étudiant spécifique, ce sujet ne pourra pas être sélectionné par les autres candidats. Il apparaîtra seulement dans l'espace personne du candidat concerné.

- **2^{ème} possibilité : Candidature spontanée (l'étudiant propose le sujet de thèse)**

L'étudiant doit s'assurer d'avoir l'accord du directeur de thèse et du directeur de laboratoire avant de débiter le dossier de candidature. Les candidatures spontanées se font également à partir de l'espace personnel.

→ **Liste des pièces à fournir sous la forme d'un pdf unique à téléverser lors de la candidature en ligne:**

- Description du projet de thèse – 20 lignes min (obligatoire pour les candidatures spontanées)
- Relevé de notes de Master 1 ou année de formation équivalente (obligatoire)
- Relevé de notes du 1er semestre de Master 2 (obligatoire)
- Résumé de 15 lignes du sujet de stage Recherche de Master 2 (facultatif)
- Justificatifs des diplômes, si mentionnés dans le dossier de candidatures
- Une ou deux lettres de recommandation (Facultatif)

ORGANISATION DES AUDITIONS

L'audition des candidats est fixée **au Jeudi 11 juin et/ou Vendredi 12 juin 2026 de 9h00 à 18h30**, selon un déroulement qui sera précisé ultérieurement. Des convocations individuelles seront adressées par courrier électronique aux candidats, après la tenue du 1^{er} jury de sélection pour les auditions.

Sauf indication contraire sur la convocation, les candidats sélectionnés pour l'audition doivent présenter leur projet de thèse pendant 10 min, en insistant sur les questions et hypothèses scientifiques, mais en présentant si possible également la méthodologie envisagée et le calendrier.


Etant donné le temps restreint de présentation, les candidats n'ont pas besoin de trop insister sur leur parcours académique, qui figure déjà dans le dossier de candidature, sauf si les candidats estiment utiles de montrer que leurs compétences sont bien en adéquation avec les compétences requises par le sujet de thèse.

Les candidats doivent ensuite répondre aux questions des membres du jury pendant environ 10 minutes.

L'ensemble du concours est ouvert à la mobilité et la mobilité internationale est valorisée.

Les résultats seront connus, affichés et disponibles au secrétariat de l'ED au plus tard le 18 Juin 2026.

Orsay le 22 Janvier 2026

 Université Paris-Saclay
Faculté des Sciences du Sport
Bât. 335
Rue Pierre de Coubertin
91440 Bures sur Yvette

La Directrice de l'ED SSMMH
Pr. Isabelle SIEGLER

RECRUITMENT OF Ph.D. STUDENTS

Doctoral contracts (« Programmes Blancs »)

Session 2026

RULES

This note explains how the recruitment/admission of Ph.D. applicants is organized. This recruitment is open to students who have a master and who envisage enrolling in a Ph.D. program starting on October 1st, 2026, either at Université Paris-Saclay, Université Paris Cité, or Université Paris-Nanterre, within the doctoral school "Sport and human movement sciences". For further details on eligibility, applicants can contact the doctoral school assistant (marie-pierre.richoux@universite-paris-saclay.fr, tel: +33 1 69 15 61 98).

1. NUMBER OF DOCTORAL CONTRACTS IN 2025

In 2026, there will be 3 contracts for Université Paris-Saclay, 0 or 1 for UEVE, 1 for Université Paris-Nanterre, 2 for Université Paris Cité, 0 for UVSQ.

2. ROLE OF ADMISSION PANEL

The jury appreciates the research skills of each candidate, their understanding of the innovative nature of their research subject, their ability to situate them in the international scientific context, and their exposure qualities.

The jury shall decide on the candidate's ability to carry out their doctoral project under the conditions laid down for its conduct, particularly the host research unit or team and the direction of the doctoral project. The jury also checks whether the candidate's language skills and abilities are sufficient to be integrated into the research unit and conduct their work properly. If the applicant does not have a diploma conferring the Master's degree, the Commission or the Jury shall indicate whether the competencies and diplomas acquired by the applicant may justify a derogation.

3. THE OBJECTIVES AND ELIGIBILITY CRITERIA SPECIFIC TO THIS COMPETITION

In addition to the general purposes stated in the Charter for Doctoral Studies of the universities, the European Charter for researchers, and the French national framework of the doctoral contract, the doctoral school has specific criteria:

- › **Opening:** the doctoral school must audition at least two candidates per doctoral contract.
- › **Agreements:** Both the thesis supervisor and the director of the host laboratory have to approve the candidacy
- › **Doctoral candidates/supervisors ratio:** A candidacy will not be eligible if the prospective thesis supervisor already has too many doctoral students (the maximum number is 5).
- › **Coordination of research capacities and supervision potential:**
 - An application will only be eligible if the prospective thesis director is a member of one of the research teams or units federated by the doctoral school. Exceptions to this principle are

possible, but must remain exceptional (*justified by the fact that this allows a colleague who does not hold an HDR to develop their experience in co-supervising theses with a view to obtaining the HDR*).

- Doctoral contracts should preferably be awarded to applicants whose prospective thesis director has not obtained another doctoral contract in the same year or the previous year on the same program. *In cases where directors obtain a contract to co-supervise a thesis with a colleague from their laboratory who does not have HDR status (with the aim of helping them obtain HDR status), this should not prevent them from obtaining funding for their own research topics in subsequent years if all other elements of comparison between the project/candidate pairs in the competition are equivalent.*
- Save for some exceptions, the doctoral contracts of an institution are intended for Ph.D. students hosted in research units of that institution.

4. WHAT IS EXPECTED OF ELIGIBLE CANDIDATES, EVALUATION CRITERIA

The admission process includes the main characteristics of open and demanding recruitment of young researchers, conducted according to explicit and transparent procedures and evaluation criteria, focusing on both:

- to each candidate's **training background**, knowledge of the concepts, objects, techniques, and methodologies used in the field of research,
- to his **research experiences** (internship), and his ability to present them with clarity and maturity, his possible publications,
- to the **quality and originality of its research project**, the solidity of the approach envisaged, and the candidate's ability to present it convincingly,
- to the candidate's **skills and qualities** (e.g. motivation, autonomy, enthusiasm and dynamism, commitment, etc.),
- to their integration into the research unit and the conditions under which they will be supervised.

More specifically, concerning the auditions and the subject of the thesis, each candidate must have identified the main difficulties and issues of their research subject and what may constitute its originality in relation to the international context. **Ambition, scientific risk-taking, and an interdisciplinary** approach to research subjects are encouraged.

During the auditions, candidates have to defend their project before the jury of the doctoral school. Candidates' ability to synthesize, structure, and convincingly present their project is important (ability to synthesize complex information, master communication tools, time management and stress, oral fluency, enthusiasm, and dynamism).

Each candidate must know how to make the stakes and ambition of his project appreciate, demonstrate its feasibility, and convince his audience of his ability to carry it out.

To do this, they must, in particular, present:

- the research process they intend to follow,
- the methods they intend to use,
- the main stages of the project,
- the main milestones of the doctoral project over 36 months,
- the possible risks it entails, etc.

This exercise allows each doctoral student to begin their doctoral studies by identifying the main characteristics of their doctoral project and having already received a first critical external feedback upon admission.

5. CONTEST ORGANIZATION

COMPOSITION OF THE JURY

The jury is composed of members of the bureau and council of the doctoral school in restricted formation, excluding elected doctoral students and any person who may be unable to judge the applications with the necessary independence and freedom of judgement. Other HDR lecturers and researchers who are members of the doctoral school may be asked by the doctoral school council to participate in the competition jury.

CALENDAR

- > **Uploading** of Ph.D. subjects by academic people: **before Mars 30st 2026**
- > **Posting on the internet of the Ph.D.** subjects: **before April 2nd 2026**
- > **Applications:** **before May 8th 2026 – 23h59**
- > **Opinions of thesis supervisors on ADUM :** **before Mai 17th 2026 – 23h59**
- > **1st jury** (selection of the candidates for the auditions): **between May 18th and the May 22nd 2026**
- > **2nd jury** (auditions of the candidates): **11th – 12th June 2026**

APPLICATIONS

The Ph.D. subjects proposed by academics are visible on the internet at the following address:
https://www.adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=PNan_SSMMH

A button « Access to my personal space » makes it possible to create the personal space and apply. There are several possibilities.

→ **1st possibility: Application to a proposed subject**

Access to the application website is possible from the page where subjects are listed or by using the following link :

https://www.adum.fr/script/candidature/index.pl?site=PNan_SSMMH

If a subject has been « reserved » for someone, this subject will not be visible to other people in the personal space (only in the personal space of this person).

→ **2nd possibility: Spontaneous application (the student proposes their Ph.D. subject)**

The student has to make sure, beforehand, that both the prospective thesis director and the director of the host laboratory approve the candidacy.

→ **List of the documents needed (to be uploaded as a single pdf file):**

- Description of the Ph.D. thesis– 20 lines min (mandatory for spontaneous applications)
- Grades of Master 1 (compulsory)
- Grades of the 1st semester of Master 2 (compulsory)
- Summary of 15 lines of the training period of Master 2 (optional)

- Diplomas (if mentioned in the application form)
- One or two recommendation letters (optional)

ORGANISATION DES AUDITIONS

The candidates' audition will take place on **June 11th and June 12th from 9h to 18h30**. Selected candidates for auditions will receive a convocation by email to candidates (Approx 15 days before the auditions).

Unless specified differently on the notifications, candidates will have **10 minutes** to present their Ph.D. scientific project, followed by 10 minutes of questions.

The competition is open to international mobility, and international students are encouraged to apply.

Results of the auditions will be transmitted to students before June 18th 2026.

Orsay, January 22nd 2026



Université Paris-Saclay
Faculté des Sciences du Sport
Bât. 335
Rue Pierre de Coubertin
91440 Bures sur Yvette

Pr. Isabelle SIEGLER

Head of doctoral school « Sports and human movement sciences"»